



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 8 décembre 2020

Délibération n° 2020-65

Étaient présents :

Administrateurs présents : Max Roustan – Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messenger – Richard Hillaire - Marie-Christine Peyric

Absent excusé :

Christophe Rivenq

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Alexia Debornes – Didier Barthélémi – Cyril Laurent

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 627 319 ,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 7 logements individuels, « RHI Bazine » à Bagnols sur Cèze

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-65 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20201208-BU_CA_08_12



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 décembre 2020

Rapport n° 2020-65

Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 627 319,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 7 logements individuels, « RHI Bazine » à Bagnols sur Cèze.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général des Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de 3 lignes du Prêt pour un montant total de 627 319,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1 :

Un emprunt PLAI d'un montant de 448 074,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de

Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéances et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0,5 %.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLAI Foncier d'un montant de 74 245,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de

Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance et intérêts prioritaires.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0,5 %.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 3 :

Un emprunt BOOSTER² d'un montant de 105 000,00 €

Phase d'amortissement 99_DE-030-490075645-20201208-BU_CA_08_12

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **0,58%**.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe OAT.

Modalité de révision : Sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index : **0,60%**

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe OAT.

Modalité de révision : Simple Révision (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.